Image not found or type unknown

Remboursement suite au vol de mon véhicule

Par **pierre_78**, le **22/04/2011** à **13:33**

Bonjour,

Pour relater les faits : Mon véhicule a été volé début février puis retrouvé fin mars, donc plus d'un mois après le vol.

L'expert à chiffrer mon véhicule, bien qu'a ce prix là je ne peux racheter un véhicule identique.

Je suis allé voir mon assureur hier afin de savoir si j'avais la possibilité de récupérer la voiture en l'état avec un chèque. Il me dit que oui mais que la valeur résiduel du véhicule sera déduite de mon remboursement.
Aujourd'hui je reçois un message comme quoi cela n'est plus possible, plus que 2 solutions : soit je suis indémnisé soit je fais réparer la voiture.

Je précise que je suis encore en possession de la carte grise.

Donc ma question est la suivante :
Comment faire pour être indemniser tout en gardant le véhicule en l'état?
Quels sont mes droits sur le véhicule si j'accepte l'indemnisation?(comprennez suis-je prioritaire pour le rachat du véhicule par rapport à un épaviste?)

Merci de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés